

RUHENERI
22549

CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE
U S U M B U R A .

43812
14-5-43

Usumbura, le 6 Mai 1943

Monsieur l'Administrateur,

BESOINS - STOCKS - COMMANDES.

En conformité avec les dernières ordonnances relatives à l'OFFICE DES APPROVISIONNEMENTS - chaque firme importatrice - qu'elle soit membre ou non d'une Chambre de Commerce, doit être mis en possession des renseignements afférents aux diverses tractations rappelées en marge.

Comme nous ignorons s'il existe dans votre Territoire des commerçants qui ne font pas partie de notre Chambre, nous vous remettons ci-inclus les documents nécessaires, et qu'ils pourront consulter en vos bureaux.

Nous vous saurions gré de bien vouloir en aviser les intéressés éventuels, et nous vous en remercions anticipativement.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE
Le Président: H. STAINIER.